

Pour la sécurité de tous !

Mesures liées au coronavirus relatives à l'organisation de journées portes ouvertes

Avant le début des visites

- Prévoyez suffisamment d'équipements de protection et des moyens de désinfection.
- Demandez au(x) visiteur(s) de se désinfecter les mains.
- Contrôlez les lieux avant le début de la visite.
- Surveillez et réglez à tout moment l'accès à l'immeuble.

Lors de la journée portes ouvertes

- Demandez aux visiteurs d'attendre jusqu'au début de la visite.
- Rappelez les directives de sécurité.
- Montrez l'exemple en portant des équipements de protection.
- Veillez à ce que les visiteurs portent également leurs propres équipements de protection. Prévoyez éventuellement des équipements de protection de réserve.
- Interrompez la visite si les mesures de sécurité ne sont pas respectées.
- Limitez la nombre de personnes lors de la visite.
- Veillez à ce que les règles de distanciation sociale (au moins 1,5 m de distance) soient totalement respectées. Veillez à ce que personne ne se croise.
- Ouvrez vous-même les portes et nettoyez régulièrement les poignées de porte et/ou tout autre objet touché (portes d'armoires, rampes d'escalier, échelle escamotable, etc.).
- Aérez régulièrement les pièces pendant la journée portes ouvertes.
- Remettez le moins de documents possible aux visiteurs. Si des formulaires et/ou contrats doivent être signés, faites-le de préférence de façon numérique.
- Limitez les discussions après la visite.

En cas de doute : demandez à votre agent immobilier.

Consultez le guide sectoriel et les directives du gouvernement sur www.fs323.be/corona ou envoyez un e-mail à stopcorona@fs323.be.

Edition du Fonds Social du secteur immobilier version 30 juin 2020